

Politiques publiques et conséquences agraires

« Réforme agraire » en Amazonie : bilan et perspectives

Richard Pasquis¹
Alessandra Valéria da Silva²
Joseph Weiss^{3,4}
Luciana Machado⁵

¹ Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), Centre de développement durable, Université de Brasília (CDS-UnB), SAS Quadra 05 Bloco H 2° andar, 70070-914 Brasília DF Brésil
<pasquis@cirad.fr>

² Camara dos Deputados, Praça dos tres poderes, Anexo 3, sala 38B, 70000-000 Brasília DF Brésil
<alessandra.silva@camara.gov.br>

³ Centre de développement durable, Université de Brasília (CDS-UnB), SAS Quadra 05 Bloco H 2° andar, 70070-914 Brasília DF Brésil
<joseph.weiss@terra.com.br>

⁴ Ministère de l'environnement, Coordination du PPG7, SCS QD 6 Ed. Sofia, sala 107, Brasília DF Brésil
<joseph.weiss@mma.gov.br>

⁵ Centre de développement durable, Université de Brasília (CDS-UnB), Projeto Integrado de Proteção às Populações e Terras Indígenas da Amazônia Legal da Fundação Nacional do Índio (PPTAL/Funai), SRTVS Quadra 702/902 Ed. Lex 3° andar, sala 349, CEP: 70.390-025, Brasília DF, Brésil
<luciana.machado@funai.gov.br>

Tirés à part : R. Pasquis

Résumé

En Amazonie, il n'y a pas eu de véritable « réforme agraire ». Il y a eu une politique volontariste d'occupation qui a déclenché un processus massif de colonisation et qui a entraîné de graves conséquences environnementales et sociales. Il en est résulté un abandon massif des périmètres agraires et une reconcentration foncière. Alors que le gouvernement du président Cardoso a maintenu ses objectifs d'installation de nouvelles familles, principalement en Amazonie, le taux élevé d'abandon a mis en évidence un manque patent de durabilité économique et environnementale. Le nouveau gouvernement Lula propose une « réforme agraire de qualité ». Bien qu'il existe une véritable volonté du gouvernement, les moyens et les conditions politiques seront-ils au rendez-vous ?

Mots clés : systèmes agraires ; économie et développement rural.

Abstract

“Agrarian reform” in the Amazon region: Assessment and perspectives

Brazil's Amazon region has not a true “agrarian reform”. Land was essentially colonized rather than redistributed: cheap, new lands were opened for surplus labour from other regions, in a policy that has led to environmental devastation and social conflicts. Settlers on unviable lots have abandoned depleted lands, thereby aggrandizing cattle ranches. While the Cardoso government achieved its goals in terms of numbers of settlers, largery in the Amazon, the high rates of abandoned lots show they were not sustainable. On the other hand, public lands were recovered from land grabbers and transferred to conservation units, and new settlement models were sought to reduce impacts. The Lula government proposes a “quality agrarian reform”, together with “forestry settlements” and broad environment policies. While the political will to improve agrarian reform exists neither its funding nor political support for its implementation is certain.

Key words: farming systems; economy and rural development.

Voilà presque quarante ans que le gouvernement brésilien réalise officiellement une réforme agraire en Amazonie. Cependant, le Brésil occupe toujours le second rang mondial pour la concentration de la terre. Dans ce pays grand comme 16 fois la France, les propriétaires de plus de 1 000 hectares (*fazendeiros*) ne sont que 1,4 % des exploitants mais ils possédant 49 % des terres. À l'autre bout de l'échelle, les exploitants de moins de 10 hectares représentent 53 % du total, mais ne possèdent que 2,7 % des surfaces cultivables, et encore faut-il y rajouter les 5 millions

de familles sans terre. La région Nord (Amazonie) est la seule à avoir un indice de Gini¹ supérieur aux indices nationaux, avec une moyenne de 0,85 [1]. Un bilan s'impose.

Effectuer la réforme agraire dans un espace supposé vide, comme le considéraient les dirigeants brésiliens de la moitié

¹ L'indice de Gini oscille entre 0 et 1 et indique en général l'inégalité des revenus d'une population. Ici, il met en évidence les problèmes de concentration foncière avec une valeur proche de 1. Zéro signifierait *a contrario* une parfaite distribution des terres.

des années 1950 peut sembler une anti-nomie. La vraie réforme agraire ne consiste-t-elle pas à exproprier les *latifundia* et à les partager entre des paysans sans terre et paysans minifundiaires, afin d'obtenir une répartition foncière plus équitable ?

Mais ne se trompe-t-on pas de procès ? La raison principale de cette réforme agraire, peut aussi être toute autre. Ses résultats sont donc à mesurer à l'aune de ses véritables objectifs.

Cependant, après un demi-siècle de mise en valeur, l'Amazonie n'échappe désormais plus aux problèmes agraires qui affectent le reste du pays. De surcroît, l'environnement s'y est fortement dégradé avec un taux de déforestation annuel moyen de 15 000 km² et 60 % de terres abandonnées, voire dégradées.

Pour le nouveau gouvernement, arrivé au pouvoir il y a un peu plus d'un an, une réforme agraire ample et de meilleure qualité est une priorité stratégique. Cela signifie améliorer son efficacité tout en assurant sa durabilité, notamment environnementale, et implanter un modèle alternatif de développement pour la région : le défi est considérable.

La réalité amazonienne : réforme agraire ou colonisation ?

La demande de terres amazoniennes pour la colonisation

Contrairement à d'autres pays latino-américains et malgré une loi de réforme agraire inscrite dans la Constitution de 1946 et réaffirmée dans celle de 1988, le Brésil a choisi de privilégier la colonisation de terres amazoniennes libres afin d'éviter de toucher aux grandes propriétés dans le reste du pays.

Pour « donner aux hommes sans terre, des terres sans hommes » et à la fois « intégrer pour ne pas livrer (à la convoitise des grandes puissances) ² », dès le début des années 1950, avec la création

² Mot d'ordre utilisé par les gouvernements militaires à partir de 1964 pour justifier l'occupation de l'Amazonie.

de la SPVEA (Superintendance du plan de valorisation économique de l'Amazonie) et au cours des décennies suivantes, les gouvernements successifs, populistes et militaires, ont favorisé, tour à tour, la colonisation paysanne, la création d'immenses enclaves d'entreprises privées, de pôles régionaux de développement (Polamazônia en 1974, Polonoeste en 1981) et mobilisé la main-d'œuvre excédentaire du Nordeste et du Sud [2]. Ils pensaient par la même occasion résoudre les tensions foncières de ces États³ et redonner l'espoir aux habitants du Nordeste frappés par une famine chronique due au « colonelisme latifundiaire⁴ » et aux sécheresses à répétition [3].

Pourquoi ne peut-on pas parler de réforme agraire ?

La réforme agraire brésilienne suscite de nombreuses interrogations. Certains auteurs n'hésitent pas à se demander s'il y a eu réellement une réforme agraire au Brésil [4, 5].

En Amazonie, on peut affirmer qu'il n'y a pas eu de véritable réforme agraire, même si au cours des trois dernières décennies il y a eu des cas de redistribution foncière du fait de luttes paysannes acharnées comme dans la région du *bico de papagaio*, par exemple. Il s'agit en vérité d'un processus de colonisation qui, paradoxalement, a favorisé la concentration foncière et, en attirant la main-d'œuvre excédentaire d'autres États, a fini par empêcher la réforme agraire dans ces régions.

Ce processus s'est accompagné d'une concentration des revenus et a favorisé l'expansion du secteur agropastoral à grande échelle.

Deux contradictions sont à l'origine de cette méprise. La première est d'ordre conceptuel et vient du fait que l'Amazonie était considérée vide. La seconde est géopolitique et repose sur la volonté des gouvernements successifs d'intégrer la région amazonienne au territoire national.

S'il ne convient pas de parler de réforme agraire, il ne serait pas juste non plus d'évoquer son échec. En fait les résultats

³ C'est dans l'un d'entre eux, le Rio Grande do Sul, que sortira à la fin des années 1970, le fameux mouvement des travailleurs sans terre – MST.

⁴ Du nom donné au XIX^e siècle, aux grands propriétaires terriens des régions nordestines.

du processus d'occupation de l'Amazonie sont cohérents avec l'« objectif équivoque » dont le biais géopolitique justifiait l'immigration pour des raisons économiques et politiques.

Bilan des politiques agraires en Amazonie

Un bilan mitigé

En quarante ans, les politiques d'occupation du territoire amazonien ont abouti à la conversion de 650 000 km² de forêt primaire en systèmes de production, souvent extensifs, dont les performances, en dehors du Mato Grosso qui n'appartient plus à la notion d'Amazonie légale⁵, sont bien en deçà des moyennes nationales. D'une manière générale, le potentiel agricole de l'Amazonie légale est relativement limité. Il est d'ailleurs probable que la majeure partie des terres aptes à l'utilisation agricole a déjà été colonisée. D'après une étude récente, seulement 7 % de l'Amazonie légale, soit 350 000 km², présenterait un bon potentiel agricole [6].

Parmi les causes de la déforestation, les projets de réforme agraire⁶ sont depuis longtemps montrés du doigt [7].

Les systèmes de production qui y sont implantés, reproduisent majoritairement le modèle prédominant d'exploitation agropastoral importé de l'extérieur fondé sur l'élimination du couvert végétal naturel et l'absence de mise en valeur des ressources forestières.

Dans l'impossibilité de rentabiliser leurs activités productives, la plupart des familles, notamment celles situées dans la région de l'« arc de défrichement⁷ » vendent, à un prix dérisoire, leur lopin de

⁵ L'Amazonie « légale » créée en août 1953, par la loi 1806, comme région d'intervention des politiques économiques régionales, regroupe les États de la région Nord (Acre, Amapá, Amazonas, Pará, Rondônia, Roraima, Tocantins), le Mato Grosso et la partie du Maranhão située à l'ouest du méridien 40°W.

⁶ Traduction d'*assentamento* qui peut aussi signifier « périmètre agraire », « établissement humain », etc.

⁷ Il s'agit de la région des plus forts taux de déforestation qui s'étend de l'est du Pará jusqu'en Acre en passant par le Tocantins, le Mato Grosso et le Rondônia.

terre, parfois au voisin plus fortuné, souvent au grand éleveur, qui agrandit ainsi son domaine. Par ailleurs, des conflits sans fin se perpétuent avec les populations natives qui occupaient déjà cette « région inhabitée » [8]. Cependant, les conflits les plus violents sont probablement ceux qui sont liés à l'acquisition illicite d'immenses étendues de terres par des hommes de main et autres notaires véreux à la solde de grands intérêts privés et qui font que de nombreuses régions amazoniennes vivent des situations de non-droit et qui posent de façon patente le renforcement local de l'État et de ses fonctions habituelles de police, de justice, de perception des impôts et de régulation foncière.

Pour être efficace, la réforme agraire aurait dû intégrer des mesures destinées à démocratiser l'accès aux autres moyens de production agricole (équipements, biens et services, crédits, etc.). Il aurait aussi fallu que la réforme agraire s'accompagne d'une révolution agricole qui aurait permis une adaptation des techniques de production à ce nouveau milieu naturel : une « révolution doublement verte », à l'Amazonienne, en quelque sorte.

Insuffisance de la seule distribution de terres

Avec 280 000 familles installées en quatre ans, le gouvernement Cardoso⁸ est celui qui a créé le plus de périmètres agraires (figure 1), avec priorité absolue aux objectifs quantitatifs [9]. L'Amazonie est celle qui a le plus reçu de colons, avec 52 % du total national des familles bénéficiaires, dépassant de loin la demande locale. Ce déséquilibre est compensé par le nombre réduit de bénéficiaires [10] vis-à-vis de la demande dans le sud et le sud-est [11].

Par ailleurs, l'évaluation exclusivement quantitative, par le nombre de « familles bénéficiaires », ne met pas en évidence les problèmes socio-économiques et environnementaux. À la taille parfois trop exiguë du lopin⁹, notamment dans les

⁸ 1995-1998 et 1999-2002.

⁹ Car, même si sur la Transamazonienne les lopins peuvent atteindre jusqu'à 100 hectares, les conditions naturelles, mais surtout les conditions d'éloignement, qui s'ajoutent au fait que le colon ne peut en utiliser qu'une portion de cette parcelle, permettent rarement à la famille, avec un modèle peu intensif, de reproduire sa force de travail.

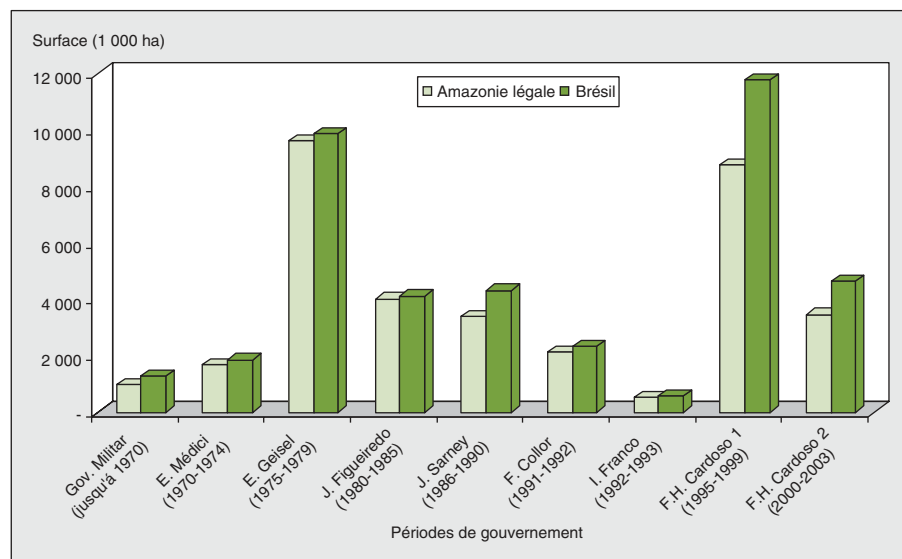


Figure 1. Surface occupée par les périmètres de réforme agraire en Amazonie légale et au Brésil, 1970-2001 (en milliers d'hectares).

Figure 1. Surfaces occupied by agrarian reform perimeters in Legal Amazonia and Brazil, between 1970-2001 (in thousands of hectares).

Source : division des Assentamentos/Institut national de colonisation et réforme agraire (Incra), 2001 ; données jusqu'à juillet 2001.

États du Tocantins¹⁰, du Rondônia et de l'Acre, s'ajoute un manque chronique de services de base, d'assistance technique et d'accès au marché. Dans ces conditions, les colons ayant échoué une première fois décident de s'enfoncer en forêt pour débroussailler de nouvelles parcelles ou de se diriger vers les quartiers marginaux des villes. C'est ainsi qu'en Amazonie, le taux d'abandon est supérieur à la moyenne nationale avec 30 % en moyenne ; ce taux peut atteindre 40 % dans le Mato Grosso et plus de 60 % dans le Pará [12], qui sont les États de plus grande colonisation.

Autrement dit, ces colons retournent à la condition de demandeurs de terres [3]. De nouvelles familles arrivent ensuite sur ces lots abandonnés, et permettent ainsi de gonfler les statistiques officielles.

Une législation bafouée

Une législation de protection de l'environnement est en place depuis longtemps. Dès 1976, la Surintendance à l'Amazonie - Sudam - interdisait tout financement qui entraînerait la conversion forestière. Le code forestier de la fin

¹⁰ Dans la région du *bico de papagaio*, côté Tocantins, les lopins sont tellement exigus que l'Institut national de colonisation et réforme agraire (Incra) accepte exceptionnellement deux dotations par famille.

des années 1990, quant à lui, oblige les propriétaires à préserver une réserve forestière de 80 % de la surface des exploitations agricoles situées dans l'écosystème forestier de l'Amazonie légale.

Cependant, l'Institut national de colonisation et réforme agraire (Incra) n'utilise que le nombre de familles bénéficiaires pour évaluer l'efficacité de ses instances régionales. Or ce sont ces dernières qui sont chargées de contrôler le respect des lois environnementales. Par ailleurs, les directives de l'Incra ne sont pas régionalisées et ne donnent pas un traitement spécial à l'Amazonie.

Il en résulte que la plupart des projets de réforme agraire ne reçoivent pas la certification environnementale préalable exigée par la résolution 289/01 du Conseil national de l'environnement (Conama) qui, de plus, interdit aussi l'établissement de périmètres agraires dans les aires forestières.

Face à cette situation et sous les pressions chaque fois plus fortes des mouvements sociaux et des environnementalistes, le président Cardoso décida de prendre un certain nombre de mesures qui, si elles ne furent pas rapidement couronnées de succès, annonçaient un changement profond de conception et allaient faciliter la tâche de son successeur. Parmi les mesures les plus significatives, citons les nouvelles modalités Projet agro-extraviviste - PAE - et Projet de développement dura-

ble - PDS -, de périmètres agraires, mais surtout l'ensemble de mesures légales visant à combattre le latifundium, notamment par le réenregistrement et le contrôle des grands domaines par télé-détection qui, en associant toutes les institutions concernées, a permis d'identifier plus de cent millions d'hectares de domaines illégaux dont 70,5 millions pour la seule Amazonie [9].

Les propositions du gouvernement Lula

Intensification et transversalité : deux principes de la nouvelle réforme agraire

L'accession au pouvoir du gouvernement Lula s'est assortie de deux événements significatifs qui permettent d'augurer l'émergence de solutions originales en matière de réforme agraire. Il s'agit de l'arrivée des « agraristes » au ministère du Développement agraire¹¹ (MDA) et de l'*acréenne*¹² Marina Silva au ministère de l'Environnement (MMA). Les uns, proches du MST, sont préoccupés par l'efficacité socio-économique de la réforme agraire, alors que le MMA veille à sa durabilité, notamment environnementale. L'ensemble devant permettre d'implanter un nouveau modèle de réforme agraire, même si, par ailleurs, des positions contradictoires au sein du gouvernement, notamment concernant la priorité à l'agronoço, montrent à quel point les débats concernant le développement agraire sont encore très virulents.

L'association étroite entre le MDA et le MMA¹³, en coordination étroite avec le ministère de l'Intégration nationale (MIN), est un montage plutôt convaincant. Le MDA annonce une « réforme agraire de qualité », le MMA impose l'environnement comme élément transversal de toutes les politiques sectorielles

et le MIN orchestre la reprise du développement territorial et du processus de planification régionale, notamment avec le nouveau plan de l'Amazonie durable. Ces propositions sont par ailleurs accompagnées de consultations et d'« auditions populaires » qui donnent à la société civile l'occasion de s'exprimer sur les principaux dossiers du gouvernement.

Les nouvelles mesures du gouvernement Lula

Parmi les premières mesures concrètes, on relève : la création de groupes de travail interministériels sur la déforestation – qui réunit 14 ministères – ou sur la construction d'infrastructures en Amazonie¹⁴ ; l'ouverture d'auditions publiques ; le lancement de nouvelles modalités de périmètres agraires ; la volonté d'installer les nouveaux périmètres agraires sur les terres dégradées¹⁵, etc.

Le modèle transversal adopté par la politique environnementale vise à impliquer les autres ministères par le biais d'actions conjointes qui mettent l'accent sur la durabilité environnementale et marquent les actions publiques du sceau du développement durable.

C'est dans ce contexte que fut signé l'accord interministériel entre le MDA, le MMA, l'Inkra et l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (Ibama), dont l'objectif était la création d'une nouvelle modalité de périmètre agraire de production forestière « familiale et communautaire », le PAF.

Par la même occasion, un « accord de changement de conduite » (TAC, *Termo de compromisso de ajustamento de conduta*) fut signé, qui vise l'application de règles et de principes pour la certification environnementale des projets de

¹⁴ GT BR163, du nom de la route très controversée qui joint Cuiaba dans le Mato Grosso à Santarém dans le Para et dont le résultat est en décalage avec les actions menées par le secteur privé.

¹⁵ Plus que de terres dégradées, il s'agit en Amazonie brésilienne de terres dites « altérées », c'est-à-dire qui ont perdu leur couverture végétale initiale au profit d'activités productives souvent peu intensives qui sont sous-utilisées ou abandonnées et qui souvent aboutissent effectivement à une grave dégradation environnementale. Selon l'IBGE (Institut brésilien de géographie et statistiques), le total des terres abandonnées et dégradées sur tout le territoire national est supérieur à 16 millions d'hectares, dont 75 % se trouvent dans les régions Nord et Nord-Est.

réforme agraire [13]. Il s'agit d'un grand progrès qui établit un cadre de travail conjoint pour les services environnementaux et fonciers. Dans sa réglementation, le TAC présente un module environnemental constitué par les « assureurs environnementaux » de l'Inkra, et les techniciens de l'Ibama et du MMA, pour implanter un système informatisé des projets de réforme agraire de l'Inkra-Sipra (système d'information des projets de réforme agraire), et qui sera utilisé pour le suivi-évaluation des actions environnementales des périmètres agraires.

Une autre mesure importante est l'inclusion dans le plan pluriannuel 2004-2007 du programme de récupération des *assentamentos*, qui bénéficie d'une ligne de crédit à fonds perdus de 278 euros¹⁶ par famille, destinée exclusivement à la gestion des ressources naturelles.

Plus généralement, le MDA, a augmenté de façon très significative les ressources destinées au financement de l'agriculture familiale et a ouvert des lignes spécifiques de crédit pour la production durable (Pronaf tourisme rural, forestier et agroécologique) qui devraient bénéficier à plus de 5 000 adjudicataires de la réforme agraire.

Toutes ces initiatives vont avoir une répercussion toute particulière en Amazonie du fait de son poids important dans les politiques de colonisation et de réforme agraire antérieures. D'ailleurs, alors que les populations traditionnelles et le MST ont toujours été ignorés jusqu'à présent, ils deviennent la nouvelle cible privilégiée de l'Inkra, qui voit en eux une façon d'augmenter le nombre de familles bénéficiaires sans dégrader l'environnement forestier.

Ainsi, dès la première année (2003) du gouvernement Lula, les réserves *extractivistas* (Resex), jusque là sous la responsabilité de l'Ibama, prennent une importance particulière dans le nouveau plan de réforme agraire (*tableau 1*), donnant ainsi à un bon nombre d'autochtones l'accès à un crédit qui permet d'améliorer de façon sensible leurs conditions de vie. Pour l'instant cependant, les autres modalités, PAE, PDS et PAF, sont encore loin d'égaliser le modèle traditionnel d'*assentamento* – (PA).

Il faut bien reconnaître que l'inertie de la grande maison Inkra, ne facilite pas l'insertion de nouveaux modèles, notamment agroforestiers, qui ont besoin de

¹⁶ 1 000 *reais* au taux approximatif de juillet 2004 (1,0 real = 0,28 euro).

Tableau 1. Surfaces « réformées » à partir de 2003 en Amazonie légale.

Table 1. *Reformed lands in Legal Amazonia since 2003.*

Modalité	PA	PAE	PDS	PAF	RESEX
Surfaces (ha)	282 688	2 621	20 816	32 000	3 760 058

PA : projet *assentamento* ; PAE : projet *agroextractiviste* ; PDS : projet de développement durable (*sustentável*) ; PAF : projet *assentamento* forestier ; RESEX : réserves *extractivistes*.

Source : données préliminaires du secrétariat au Développement territorial (SDT) de l'Institut national de colonisation et réforme agraire (Incra) (2004).

services techniques et financiers différents. Le référentiel technique disponible est encore trop marqué par le modèle agricole dominant et les vulgarisateurs insuffisamment préparés aux nouvelles techniques pour une production durable. Conscientes de ces travers, les autorités ont lancé un programme ambitieux de formation aux nouvelles techniques de production durable aussi bien auprès des fonctionnaires de l'Incra que des bénéficiaires mêmes de la réforme agraire, et d'ateliers environnementaux régionaux avec la participation de l'Ibama, de l'Incra, des institutions environnementales locales, des mouvements sociaux et des leaders des périmètres agraires. Comme les auditions publiques, ces réunions se transforment en de véritables instances de confrontation et d'échanges de points de vue.

Que de chemin à parcourir !

Malgré des avancées notables, le chemin à parcourir est encore long. La bureaucratie doit apprendre à faire fonctionner ces synergies et, au-delà de la consultation, les méthodes sont encore à roder.

Écartelé entre les tenants de la croissance économique, nécessaire pour honorer les engagements pris auprès des organismes financiers internationaux, sa ministre de l'environnement et les mouvements sociaux radicaux, le président Lula ne dispose pas d'une importante marge de manœuvre.

Les mouvements sociaux et notamment le MST, allié du gouvernement Lula, sont mécontents du retard pris dans la concrétisation des promesses électorales « de la plus grande réforme agraire que le pays ait jamais vu », ce à quoi le gouvernement a répondu en 2004 avec un budget supplémentaire pour la réforme agraire dont les objectifs ont été acceptés par le MST.

Par ailleurs, des débats encore très vifs ont lieu autour de la « réforme agraire de marché » lancée pendant la dernière période du gouvernement Cardoso, ou au sein même du MDA entre les courants qui donnent la priorité aux objectifs « quantitatifs » de la réforme agraire et les tenants du « qualitatif ».

Conclusion

Les bases pour un nouveau modèle de réforme agraire « à l'amazonienne », semblent désormais en place. Sa concrétisation va maintenant dépendre des moyens politiques et financiers dont le gouvernement va réellement disposer.

L'implication formelle et active de la société civile est certainement une excellente option.

Cela sera-t-il suffisant face au contre-pouvoir des « ruralistes » qui jusqu'à présent ont toujours réussi à faire avorter les initiatives réformistes des gouvernements antérieurs ? La timidité des propositions du gouvernement en matière d'enregistrement illicite (*grilagem*) de terres, pratique courante chez les grands propriétaires terriens, n'est pas un bon présage.

La société en général sera-t-elle disposée à accepter qu'une part importante du budget de l'État soit consacrée à cette réforme ?

La reconquête des terres dégradées devrait jouer un rôle important dans cette nouvelle stratégie. Elle devrait permettre un gain sensible d'efficacité en réduisant le coût du système actuel fondé sur l'expropriation/indemnisation et un impact positif sur l'environnement.

Il reste à savoir s'il sera possible de mettre tout cela en oeuvre au cours des deux années qui restent au gouvernement Lula. ■

Références

1. Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles (Ibama). *GEOBRASIL : perspectivas do meio ambiente no Brasil*. Brasília : Ministère de l'Environnement (MMA) ; Pnuma, 2002 ; 449 p.
2. Becker B. *Amazônia*. Série Princípios, vol 192. São Paulo : Editora Ática, 1998 ; 112 p.
3. Pasquis R, Machado L, Guerra ER. *Diagnóstico dos Formatos de Ocupação do Espaço Amazônico*. Brasília : Centre d'appui aux politiques intégrées de l'Amazonie, Secrétariat de coordination à l'Amazonie, Ministère de l'Environnement (NAPIAm/SCA/MMA), 2001 ; 167 p.
4. Bursztyn M. *O poder dos donos – planejamento e clientelismo no nordeste*. Petrópolis : Editora Vozes, 1984 ; 178 p.
5. Fernandes BM. *Brasil : quelle réforme agraire? XIV^e Rencontre nationale de géographie agraire*. São Paulo : Faculté de sciences et technologies de l'université de l'État de São Paulo (FCT/Unesp), 1998 ; 8 p multigr.
6. Schneider RR, Arima E, Veríssimo A, Barreto P, Souza CJ. *Amazônia sustentável : limitantes e oportunidades para o desenvolvimento rural*. Série parcerias. Belém ; Brasília : Institut de l'homme et de l'environnement amazoniens (Imazon) ; Banco mundial, 2000 ; 57 p.
7. Fearnside PM. Land-Tenure Issues as Factors in Environmental Destruction: the case of Southern Pará. *World Dev* 2001 ; 29 : 1361-72.
8. Weiss JS, Pasquis RG. *Regulamentação fundiária e florestal na Amazônia : conflito ou consistência? II Seminário de economia do meio ambiente : regulação estatal e autorregulação empresarial para o desenvolvimento sustentável*. Campinas : Instituto de economia, Université de Campinas (Unicamp) ; Centre de Développement durable de l'université de Brasília (CDS da UnB) ; Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, 2003 ; 15 p.
9. Ministère du Développement agraire (MDA) ; Institut national de colonisation et réforme agraire (Incra). *Relatório de atividades Incra – 30 anos*. Brasília : MDA ; Incra, 2000 ; 106 p.
10. International Advisory Group (IAG). *A Questão da terra e o PPG7. 14^e Relatório*. Brasília : IAG, 2000 ; 20 p.
11. Weiss J. *Estudo sobre diretrizes, normas e regulamentos das políticas agrárias que limitam o manejo florestal na Amazônia*. Brasília : Ministère de l'Environnement, Secrétariat de coordination à l'Amazonie (SCA), Programme National des Forêts (PNF), Programme pilote de protection des forêts tropicales du groupe des 7 (PPG7), Programme de gestion durable des forêts du PPG7 (Promanejo), Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), Department International for Development DFID, 2002 ; 305 p.
12. Institut national de colonisation et réforme agraire (Incra), Food and Agriculture Organization (FAO). *Percentuais e causas de evasão nos assentamentos rurais*. Brasília : MDA/Incra, Projeto de Cooperação Técnica Incra/FAO, 2001 ; 40 p.
13. Heredia B, et al. Assentamentos rurais e perspectivas da reforma agrária no Brasil. *Revista do Terceiro Setor* 23 de abril de 2004. www.rits.org.br.